# 1.8• Etudes technico-économiques pour l’accessibilité



## Objectif des missions

*Cf. les textes issus de la loi n° 2005-102 relative à l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées:*

*Cf. les textes issus de la loi n° 2005-102 relative à l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées:*

*Extrait du* ***décret 2006-555 du 17 mai 2006*** *relatif à l’accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d’habitation et modifiant le code de la construction et de l’habitation, qui définit le diagnostic des conditions d’accessibilité des* ***ERP***

*«* ***Art. R. 111-19-9.*** *− ……….*

***Ce diagnostic analyse la situation de l’établissement ou de l’installation au regard des obligations définies par la présente sous-section, décrit les travaux nécessaires pour respecter celles qui doivent être satisfaites avant le 1er janvier 2015 et établit une évaluation du coût de ces travaux****.*

**Le décret 2006-1657 du 21 décembre 2006** définit les caractéristiques des plans de mise en accessibilité de la **voirie et des espaces publics (« PAVE ») :**

*Extrait du décret 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l’accessibilité de la* ***voirie et des espaces publics***

***« Art. 2.*** *− I. – Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics prévu au I de l’article 45 de la loi du 11 février 2005 susvisée est établi par la commune ou l’établissement public de coopération intercommunale ayant compétence à cet effet, dans les trois ans suivant la date de publication du présent décret. Il précise les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus. Il tient compte des dispositions du plan de déplacements urbains et du plan local de déplacements, s’ils existent.*

*II. – Le plan fait l’objet d’une concertation avec l’autorité compétente pour l’organisation des transports urbains. Les associations représentatives de personnes handicapées ou à mobilité réduite ainsi que les associations représentatives des commerçants implantés sur le territoire communal sont, à leur demande, associées à son élaboration. La commune ou l’établissement public de coopération intercommunale peuvent décider d’associer l’architecte des Bâtiments de France à l’élaboration du plan. »*

Ces missions répondent stricto-sensu aux textes de loi à savoir le diagnostic d’un établissement, bâtiment, espace public, la mise au point des préconisations pour la mise en accessibilité et l’évaluation de l’enveloppe du coût des travaux associés.

## Capacités du postulant à la qualification /certification OPQTECC et livrables correspondants contrôlés par l’instructeur /examinateur

Nombre de dossiers pour un :

* Qualifié : 2
* Certifié  : 3

Les études porteront sur des établissements de la 1° à 5° catégorie. -

**Livrables**: Pièces à fournir dans les dossiers d’étude.

Des éléments d’appréciation sont précisés dans chaque domaine. La description des pièces est indicative ; chaque domaine doit obligatoirement être renseigné par des pièces.

**Contenu de la note de synthèse (1 ou 2 pages)**:

* La commande : Nom du maître d’ouvrage ou donneur d’ordre et nom de l’opération ; préciser s’il s’agit d’une commande publique ou privée
* Le prestataire contractant : préciser
  + la configuration de l’équipe contractante, la place du postulant (mandataire, cotraitant, sous-traitant…) ou le rôle du postulant au sein de cette équipe,
  + la ou les mission(s) confiée(s) au postulant
* Les coordonnées d’une personne joignable par l’OPQTECC qui pourra rendre compte de la qualité de la mission effectuée par le postulant (maître d’ouvrage ou donneur d’ordre supervisant la mission confiée au postulant).
* La date de commencement et la durée des études.
* L’objet de la mission et la synthèse de son déroulement, le contexte de l’opération.

## **Contrats** signés (qualification) ou attestation d’employeur (certification) relatifs aux dossiers présentés en cours ou achevées depuis moins de 6 ans. Cadre à compléter

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| NOM du postulant : ……………………………………… | | Date de la demande initiale 1.8 : ……… | **1.8** |
| CAPACITES  DOMAINES A COUVRIR | LIVRABLES | Cocher dans les colonnes les pièces fournies pour chaque projet présenté (livrables) | Observations  et validation OPQTECC |
|  |  |  |  |
| Note de synthèse | Présentation de l’opération :  1 ou 2 pages A4 |  | Obligatoire pour un :  Qualifié dans 2 dossiers  Certifié dans 3 dossiers |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Préconisations et évaluation détaillée de l’enveloppe du coût travaux | | ETUDE N°1 | ETUDE N°2 | ETUDE N°3 | ETUDE N°4 | Obligatoire pour un :  Qualifié dans 2 dossiers  Certifié dans 3 dossiers |
| Préconisations et évaluation détaillée de l’enveloppe du coût travaux à partir du diagnostic | Tableau des préconisations et évaluation détaillée du coût des travaux.  **Eléments d’appréciation**:  Méthodologie mise en œuvre  Maîtrise de la réglementation |  |  |  |  |  |